

Séance publique du 10 septembre 2001

Délibération n° 2001-0228

commission principale : finances et institutions

objet : **Exercice 2001 - Décisions modificatives**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est soumis, à l'agrément du Conseil, diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'année 2001 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières sont toujours soumises au Conseil puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées sont soumis au Conseil.

I- Budget principal - section de fonctionnement -

Dans le cadre du contrat de délégation de service public des cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape, du 22 décembre 1994, transféré de la CISE à la société Vestalia, filiale du groupe SA CISE-SAUR, la société délégataire encaisse le produit des concessions funéraires et reverse intégralement les montants perçus à la trésorerie principale de la Communauté urbaine. Pour assurer le bon déroulement de ce dossier en fin d'année, il convient d'augmenter la prévision budgétaire de 0,300 MF en dépenses et en recettes (renvoi n° 1).

En ce qui concerne le plan HCL, une inscription budgétaire de 4,620 MF a été prévue au budget primitif 2001, conformément à l'actualisation des prévisions notifiées en juillet 2000 par les Hospices civils de Lyon. Or, le 31 mai 2001, la Communauté urbaine a reçu un appel de fonds d'un montant de 8,886 MF correspondant à la part contractuelle des travaux effectivement réalisés. Pour pouvoir honorer cet engagement, une inscription budgétaire complémentaire de 4,266 MF est nécessaire.

De même, conformément à la délibération du conseil d'administration du SDIS, en date du 27 novembre 2000, la cotisation 2001 de la Communauté urbaine s'élèvera à 148,927 MF. 147,475 MF ayant été inscrits au budget primitif, une dotation supplémentaire de 1,452 MF doit être prévue.

Par ailleurs, à la suite de la délibération du conseil syndical du SYMALIM du 27 février 2001, la participation de la Communauté urbaine doit être complétée à hauteur de 0,062 MF et atteindrait ainsi, pour l'exercice en cours, 7,464 MF.

Enfin, selon les comptes approuvés au 31 décembre 2000, la Communauté urbaine est redevable à l'Agence d'urbanisme de 0,193 MF en compensation des fins de mises à disposition de personnels.

L'ensemble de ces mesures, représentant un coût supplémentaire de 5,973 MF, pourrait être financé à partir des crédits inscrits pour soutenir les aménagements des locaux d'Interpol (6,500 MF) : la ville de Lyon n'ayant pas encore délibéré sur ce dossier, n'appellera pas les fonds en 2001 (renvoi n° 2).

Les crédits inscrits pour la maintenance et les études relatives au réseau mutualisé de télécommunication permettent de dégager un disponible de 0,289 MF, qui peut être réaffecté au financement des publicités pour classement et déclassement des voies (0,040 MF), à l'entretien des plantations (0,049 MF), à des études portant sur l'éclairage de la trémie de Perrache (0,100 MF) et à l'assistance au pilotage des outils de gestion et de programmation utilisés dans la gestion domaniale (0,100 MF) - renvoi n° 3.

Pour faire face au versement d'intérêts moratoires, d'un montant de 0,030 MF, un virement de dépannage a été effectué à partir de la ligne budgétaire d'annulation des titres sur exercices antérieurs. La régularisation de cette avance de crédits est présentée au renvoi n° 4.

1,879 MF ont été inscrits pour les travaux d'aménagement des locaux occupés par l'Organisation mondiale de la santé. En 2001, le montant des travaux effectués s'est élevé à 0,055 MF. Il est proposé d'utiliser 1,700 MF disponible sur cette opération à la réalisation d'études et à la tenue de colloques ou salons pilotés par la délégation générale aux affaires économiques et internationales :

- études sur le boulevard urbain "est" (0,350 MF), sur les fêtes foraines (0,150 MF), sur le quartier de la Buire (0,200 MF), sur les perspectives de développement avec la ville de New York (0,200 MF), et études diverses (0,100 MF),
- salon Mapic (0,500 MF, pour une prestation qui devrait, au total, coûter 0,880 MF), divers salons dans le domaine biomédical (0,200 MF) (renvoi n° 5).

La notification par les services fiscaux du montant de la fiscalité directe et de compensations de taxe professionnelle versées par l'Etat est supérieure à la somme inscrite dans le budget primitif. Un réajustement de ces recettes fiscales de 25,355 MF permettrait de financer l'augmentation des crédits affectés à l'habitat et la politique de la ville.

La délégation générale au développement urbain propose un recadrage de ses crédits entraînant une augmentation de 29,498 MF des dépenses et de 4,125 MF des recettes.

On distingue des mouvements entre opérations, des propositions de réduction budgétaire de près de 5 MF et une régularisation des engagements pris dans les domaines de l'habitat et du développement social urbain qui représente à elle seule 34,192 MF de dépenses et 4,128 MF de recettes supplémentaires à inscrire.

Les évolutions demandées, figurant au renvoi n° 6, concernent les opérations suivantes :

- **OPAH** : + 4,625 MF ;
- **habitat adapté** : + 13,866 MF ;
- **gestion de proximité** : + 7,942 MF ;
- **opérations DSU** : + 3,631 MF, se décomposant comme suit :
 - DSU Lyon 8° Mermoz : + 1,211 MF ; DSU Oullins : - 0,045 MF ; DSU Saint Fons quartier Arsenal : + 0,390 MF ; DSU Saint Priest - quartier Bel Air + 2,680 MF ; DSU Saint Priest quartier Alpes Bellevue : + 0,100 MF ; DSU Vénissieux : + 0,913 MF ; DSU Villeurbanne Saint-Jean : - 0,860 MF ; DSU quartiers de catégorie n° 2 : + 0,370 MF,
 - participation aux équipes de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS : + 2 MF), études (+ 1MF), compensées en partie par l'inscription de recettes supplémentaires au titre des remboursements de rémunérations des chefs de projet (1,300 MF), des subventions de l'Etat et des Communes en ce qui concerne la politique de développement social urbain (1,700 MF), et des observatoires du logement (1,128 MF) ;
- **urbanisme territorial** : - 1,554 MF ;
- études complémentaires : cité Berliet à Saint Priest (+ 0,100 MF), lycée de Neuville sur Saône (+0,176 MF), aménagement du terrain militaire de Sathonay Camp (+ 0,146 MF),
- études annulées ou différées : SDUC de Tassin la Demi Lune (- 0,034 MF), Oullins secteur de la Saulaie, (- 0,242 MF), accessibilité des gares (- 0,300 MF), Lyon 3° la Buire (- 0,200 MF), château de Curis au Mont d'Or (- 0,250 MF), subvention différée : revitalisation des centres (- 0,950 MF) ;
- **salle 3000 Lyon 6°** : + 0,100 MF
- frais de communication, exposition, maquettes ;
- **documents d'arpentage et levers topographiques** : + 0,350 MF ;

- **aménagement fluviaux** : + 0,075 MF ;

- subvention à la ville de Saint Germain au Mont d'Or ;

- **déplacements urbains** : - 6,158 MF ;

- parcs de stationnement : + 0,738 MF ;

- études en matière de déplacements urbains sur l'ouest lyonnais et observatoires de la circulation : + 1 MF et réajustement des frais d'études engagés pour les pentes de la Croix-Rousse : - 0,100 MF ; par ailleurs, 0,366 MF sont disponibles sur les études générales,

85 MF ont été inscrits au budget principal au titre de la participation communautaire à verser au Sytral pour les travaux d'aménagement du tramway : la réactualisation de cette subvention a donné lieu à une réduction de 7 MF. De même, les frais de gardiennage et autres prestations peuvent être réduits de 0,430 MF ;

- **risques écologiques** : + 3,800 MF,

- études sur les entreprises polluantes, constitution d'outils d'information pour la population (+ 1,500 MF),

- aides aux propriétaires pour les opérations urgentes à réaliser dans les Balmes de La Mulatière (2 MF), et subventions aux communes de Couzon au Mont d'Or et Albigny sur Saône, pour l'entretien des carrières (0,300 MF) ;

- **parc de Gerland à Lyon 7°** : - 0,500 MF,

- études de programmation et expertises sur les sols différées en 2002 ;

- **mission territoriale de Vaise** : - 0,500 MF,

- 1 MF de frais d'études avait été prévu au budget primitif 2001 pour l'aménagement du centre de Vaise. Ce projet n'est plus à l'ordre du jour, en revanche des études générales sur le site de Vaise, pour 0,300 MF, et le quartier de la gare, pour 0,200 MF, sont en cours ;

- **mission territoriale Porte des Alpes** : + 0,175 MF, pour financer l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des conventions Agora et Acti-cadre et pour la réalisation d'un film sur Saint Priest ;

- **opération 0340** - friches industrielles de Lyon 8° : - 0,050 MF, la réduction de crédit concerne l'étude urbaine dont le montant a été affiné ;

- **requalification des zones industrielles** : - 0,101 MF,

- 0,014 MF complémentaire pour la rémunération des assistances à maîtrise d'ouvrage paysagère sur les sites du parc d'affaires de Dardilly, de Caluire et Cuire et Rillieux la Pape, de Chassieu. Parallèlement, 0,115 MF d'économie est réalisé sur les actions de pilotage de la SERL dans le cadre du projet de requalification industrielle de Meyzieu ;

- **pôle économique ouest du Grand Lyon** : + 0,080 MF,

- une dotation de 0,350 MF a été mise en place au budget primitif 2001 pour la réalisation d'études ; aujourd'hui, un supplément de 0,330 MF apparaît nécessaire. En revanche, la subvention à l'Etat, de 0,250 MF, pour l'aménagement de l'échangeur du Tronchon, sera décalée sur l'exercice 2002 ;

- **Lyon 3°, Moncey Paul Bert ouest** : - 0,240 MF,

- le versement d'une subvention, de 0,640 MF, à la ville de Lyon, pour la réhabilitation de ce quartier, n'est plus envisagé. Par contre, une étude commerciale doit être engagée pour 0,400 MF ;

- **restructuration du centre-ville de Décines Charpieu** : - 0,230 MF,

- les études prévues au budget primitif n'ont pas été validées ;

- **Saint Priest, entretien du bassin Minerve de la Porte des Alpes** : + 0,130 MF,

- **Lyon 1er, secteur pentes de la Croix-Rousse** : il est proposé de substituer à la prévision de subvention de 0,200 MF, le financement direct de la prise à bail emphytéotique de locaux dans les pentes de la Croix-Rousse ;

- **Lyon Confluence** : la recette attendue des cessions de terrains, dans le cadre de l'opération Lyon Confluence, peut être augmentée de 0,102 MF.

L'équilibre de ces mouvements est réalisé par un ajustement des dépenses imprévues de 0,016 MF.

Dans le cadre de la gestion en régie du périphérique nord, la Communauté urbaine reverse au département du Rhône la moitié des recettes nettes du péage. Cette subvention ayant été provisionnée à hauteur de 35,800 MF, au budget primitif, un complément de 0,720 MF doit être prévu (renvoi n° 7).

0,010 MF a été affecté, par virement, à la délégation générale au développement urbain afin de faire face au paiement d'intérêts moratoires. Les écritures figurant au renvoi n° 8 constatent la régularisation de ce virement.

Par délibération en date du 18 décembre 1998, le conseil de Communauté a émis un avis favorable à la création de la ZAC "Mozart" à Saint Priest, ZAC dont les aménagements ont été confiés à la SERL. Par rapport séparé, il est demandé à monsieur le président de se prononcer sur les participations à encaisser de la ville de Saint Priest et à reverser à la SERL pour un montant total de 9,395 MF, au titre du bilan de la ZAC. Un tiers de la somme serait régularisé, dès l'année 2001, soit 3,132 MF (renvoi n° 9).

De même, le versement d'une subvention d'équilibre au bilan de la ZAC "des Clochettes" à Saint Fons, pour un montant de 0,180 MF, est soumis par rapport séparé. Son financement pourrait être assuré à partir de la ligne budgétaire de la ZAC "Craponne-Centre" pour laquelle un versement anticipé a été effectué en 2000 (renvoi n° 10).

Exercice 2001 - décisions modificatives - budget principal - section de fonctionnement - tableau n° 1 (en F)

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 1	compte 658 000 + 300 000,00	compte 703 110 concessions dans les cimetières fonction 026	+ 300 000,00
renvoi n° 2			
compte 657 540 fonds de concours aux communes fonction 90 opération 522 - Interpol	- 5 973 167,00		
compte 657 570 fonds de concours aux autres établissements publics locaux fonction 510 opération 0064 - plan hospitalier des HCL	+ 4 266 284,00		
compte 655 300 participation versée au SDIS fonction 113	+ 1 451 850,00		

compte 623 300 études fonction 90 opération 0448 - développement technopole opération 0449 - animations territoriales	+ 200 000,00 + 500 000,00		
renvoi n° 6			
opération 0050 - DSU Lyon 8° - Mermoz compte 657 570 fonds de concours aux autres établissements publics locaux fonction 824	+ 1 211 000,00	compte 748 310 fonds national de péréquation de la taxe professionnelle fonction 01	+ 4 000 000,00
opération 0054 - DSU Oullins compte 657 340 subvention de fonctionnement aux communes fonction 824	- 45 000,00	compte 748 340 compensation au titre des exonérations de taxe professionnelle fonction 01	+ 5 000 000,00
opération 0057 - DSU Saint Fons Arsenal - compte 657 540 fonds de concours aux communes fonction 824	+ 390 000,00	compte 731 140 taxe professionnelle fonction 01	+ 14 355 000,00
opération 0117 - OPAH compte 657 280 subvention d'équipement aux autres organismes privés fonction 824	+ 5 225 138,00	compte 731 110 taxe d'habitation fonction 01	+ 2 000 000,00
compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 824	- 600 000,00	compte 747 180 subventions de l'Etat fonction 824	+ 900 000,00
opération 0116 - habitat adapté et surcoût foncier compte 657 280 subvention d'équipement aux autres établissements publics locaux fonction 824	+ 7 223 100,00	compte 747 400 subventions des communes fonction 824	+ 800 000,00
compte 657 280 subvention d'équipement aux autres organismes privés fonction 824	+ 6 643 033,00	compte 641 900 remboursements sur rémunération du personnel fonction 824	+ 1 300 000,00
opération 0452 - gestion de proximité dans les DSU compte 657 570 fonds de concours aux autres établissements publics locaux fonction 824	+ 1 407 350,00	opération 0273 observatoires du logement compte 747 400 subventions des communes fonction 820	+ 602 230,00
compte 657 370 subvention de fonctionnement aux autres établissements publics locaux fonction 824	+ 1 236 500,00	compte 747 180 subventions de l'Etat fonction 820	+ 526 203,00
compte 657 540 fonds de concours aux communes fonction 824	+ 305 000,00	compte 775 100 produit de cessions et d'immobilisations fonction 824	+ 102 000,00

compte 657 340 subvention de fonctionnement aux communes fonction 824	+ 310 053,00	opération 0500 Lyon 2° Lyon Confluence	
compte 657 280 subvention d'équipement aux autres organismes privés fonction 824	+ 1 286 389,00		
compte 657 480 subvention de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 824	+ 3 396 708,00		
opération 0059 - DSU Saint Priest - quartier Bel air compte 657 340 subvention de fonctionnement aux communes fonction 824	+ 100 000,00		
compte 657 540 fonds de concours aux communes fonction 824	+ 545 000,00		
compte 657 570 fonds de concours aux autres établissements publics locaux fonction 824	+ 2 035 000,00		
opération 0061 - DSU Vénissieux compte 657 310 subvention de fonctionnement à l'Etat fonction 824	+ 210 000,00		
compte 657 380 subvention de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 824	+ 2 900,00		
compte 657 570 fonds de concours aux autres établissements publics locaux fonction 824	+ 700 000,00		
opération 0270 - DSU Saint Priest - quartier Alpes Bellevue compte 657 540 fonds de concours aux communes fonction 824	+ 100 000,00		
opération 0272 - DSU Villeurbanne Saint-Jean compte 657 280 subvention d'équipement aux autres organismes privés fonction 824	- 860 000,00		
opération 0274 - DSU quartiers de catégorie n° 2 compte 657 540 fonds de concours aux communes fonction 824	+ 270 000,00		

compte 657 280 subvention d'équipement aux autres organismes privés fonction 824	+ 100 000,00		
hors opération compte 617 100 études fonction 824	+ 1 000 000,00		
compte 628 780 remboursements de frais à d'autres organismes fonction 824	+ 2 000 000,00		
compte 617 100 études fonction 820 - 824			
opération 0545 - Saint-Priest cité Berliet	+ 100 000,00		
opération 0486 - Neuville sur Saône lycée	+ 176 280,00		
opération 0488 - Sathonay Camp terrains militaires	+ 146 000,00		
opération 0363 - Tassin la Demi Lune SDUC	- 34 152,09		
opération 0004 - Oullins secteur la Saulaie	- 241 725,00		
opération 0277 - accessibilité des gares	- 300 000,00		
opération 0322 - Lyon 3° La Buire	- 200 000,00		
opération 0487 - Curis au Mont d'Or château	- 250 000,00		
compte 657 140 subventions d'équipement aux communes fonction 824	- 950 000,00		
opération 0203 - revitalisation des centres			
compte 623 300 foires et expositions fonction 820	+ 100 000,00		
opération 0539 - Lyon 6° salle 3000 et parcs de stationnement			
compte 622 600 honoraires fonction 820	+ 350 000,00		
compte 657 140 subventions d'équipement aux communes fonction 831	+ 75 000,00		
opération 0072 - aménagements fluviaux			
compte 671 800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 824	+ 650 750,00	compte 771 800 autres produits exceptionnels	- 87 000,00
opération 0192 - parcs de stationnement		fonction 824 opération 0192 - parcs de stationnement	
compte 617 100 études fonction 824	- 100 000,00		
opération 0341 - Lyon 1er déplacements urbains pentes Croix-Rousse			
compte 617 100 études fonction 810	+ 1 000 000,00		

compte 617 100 études fonction 020	- 365 754,60		
opération 0283 - tramways espaces publics compte 657 170 subventions d'équipements aux autres établissements publics locaux fonction 822	- 7 000 000,00		
compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 810	- 180 000,00		
compte 628 200 frais de gardiennage fonction 822	- 250 000,00		
opération 0348 - risques écologiques compte 657 140 subventions d'équipement aux communes fonction 830	+ 300 000,00		
compte 657 280 subvention d'équipement aux autres organismes privés fonction 830	+ 2 000 000,00		
compte 617 100 études fonction 832	+ 1 500 000,00		
opération 0265 - Lyon 7° parc de Gerland compte 617 100 études fonction 820	- 500 000,00		
compte 617 100 études fonction 824 opération 0328 - Lyon 9° quartier Vaise centre	- 1 000 000,00		
compte 617 100 études fonction 824 opération 0316 - Lyon 9° Vaise quartier de la gare	+ 200 000,00		
compte 617 100 études fonction 824	+ 300 000,00		
compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 824	+ 175 000,00		
compte 617 100 études fonction 824 opération 0340 - Lyon 8° friches industrielles	- 50 000,00		

compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 824			
opération 0476 - Dardilly parc d'affaires	+ 2 700,00		
opération 0479 - Meyzieu requalification zone industrielle	- 115 000,00		
opération 0281 - Caluire et Cuire, Rillieux la Pape requalification zone industrielle	+ 4 220,00		
opération 0280 - Chassieu requalification zone industrielle	+ 6 612,00		
opération 0204 - pôle économique ouest du Grand Lyon compte 617 100 études fonction 824	+ 330 000,00		
compte 657 110 subventions d'équipements à l'état fonction 824	- 250 000,00		
opération 0195 - Lyon 3° Moncey Paul Bert ouest compte 657 140 subventions d'équipements aux communes fonction 824	- 640 000,00		
compte 617 100 études fonction 820	+ 400 000,00		
opération 0374 - Décines Charpieu restructuration du centre ville compte 617 100 études fonction 824	- 230 000,00		
opération 0208 - Saint Priest entretien du bassin Minerve de la Porte des Alpes			
compte 615 240 entretien des bois et forêts fonction 824	+ 130 000,00		
opération 0008 - Lyon 1er secteur Pentec de la Croix-Rousse compte 657 280 subvention d'équipement aux autres organismes privés fonction 824	- 200 000,00		
compte 613 210 loyer des bâtiments fonction 824	+ 200 000,00		
compte 022 000 dépenses imprévues fonction 01	+ 16 331,69		

renvoi n° 7 compte 657 330 subvention de fonctionnement au département fonction 822 compte 022 000 dépenses imprévues fonction 01	+ 720 000,00 - 720 000,00		
renvoi n° 8 compte 617 100 études fonction 820 compte 673 000 annulation de titres sur exercices antérieurs fonction 01	- 10 000,00 + 10 000,00		
renvoi n° 9 compte 657 280 subvention d'équipement aux autres organismes privés fonction 824 opération 0417 - Saint Priest ZAC "Mozart"	+ 3 131 526,00	compte 747 400 subventions des communes fonction 824 opération 0417 - Saint Priest ZAC "Mozart"	+ 3 131 526,00
renvoi n° 10 compte 657 210 subventions d'équipements aux SEM fonction 824 opération 0082 - Craponne ZAC "du Centre" compte 657 170 subventions d'équipements aux autres établissements publics locaux fonction 824 opération 0161 - Saint Fons ZAC "des Clochettes"	- 180 440,52 + 180 440,52		

II - Budget principal - section d'investissement -

Le 25 juin 2001, le conseil de Communauté a approuvé l'ouverture par décision modificative d'une prévision de dépenses de 500 MF, pour le remboursement anticipé de quatre emprunts contractés pour l'achat du tronçon nord du périphérique (TNP). Pour être effectué dans sa totalité, ce remboursement supposait encore l'inscription de la somme de 55 MF d'ici la fin de l'année puisque l'opération financière constituait une dépense totale de 555 MF. Compte tenu du niveau des engagements répertoriés sur le poste pour la dette communautaire, la prévision supplémentaire qu'il conviendrait de confirmer, s'élèverait à 32 MF. Par ailleurs, une inscription complémentaire pourrait être simultanément effectuée sur la prévision du fonds de compensation de la TVA versé pour les dépenses relatives au TNP (renvoi n° 11).

Le 25 juin 2001, l'assemblée a accepté une augmentation de 15 MF des enveloppes ouvertes, en dépenses et en recettes, pour les opérations d'acquisitions foncières au bénéfice de tiers. L'inscription au budget primitif était initialement de 25 MF pour les deux lignes. Une Iste complémentaire de préemptions avec préfinancement est de nouveau inventoriée pour l'exercice en cours. Elle prévoit notamment l'achat d'un tènement immobilier sis 29 à 35, boulevard des Brotteaux à Lyon 6°, pour le compte de l'OPAC du Grand Lyon. Cette seule transaction représente des écritures équilibrées d'un montant de 48,5 MF. L'abondement des crédits correspondants s'avère une fois de plus indispensable. Pour traiter l'ensemble des opérations foncières connues à ce jour, une prévision supplémentaire de 60 MF, en dépenses et en recettes, pourrait être décidée dès à présent (renvoi n° 12).

Pour l'opération de construction de l'école nationale supérieure des lettres et des sciences humaines à Lyon 7°, il est proposé également d'augmenter de 19 MF l'inscription relative aux avances de trésorerie, en dépenses et en recettes. La régularisation comptable de ces nouveaux versements serait assurée avec les crédits de dépenses existants, au compte 458 115. Par ailleurs, la réfection des voiries autour de l'école est achevée ; le besoin de financement est inférieur de 3,47 MF à la prévision d'engagement initiale. Aussi, une diminution de la ligne correspondante est-elle présentée sous ce même renvoi. La contrepartie pourrait être affectée en sûreté budgétaire (renvoi n° 13).

Le 27 mars 2000, le Conseil a approuvé la construction d'un parc de stationnement, à l'intersection des avenues Foch et Gadagne à Saint Genis Laval, aux abords du parc sportif de Beauregard. Le projet comprenait également la réalisation de travaux d'éclairage public dont la dépense est estimée à 0,37 MF. Elle pourrait être en partie financée par l'encaissement de la participation du Conseil général de 1 MF. Les mouvements correspondants sont présentés au renvoi n° 14.

Le budget primitif 2001 répertoriait en investissement, des frais de démolition rue Marc Sangnier à Villeurbanne. L'acquisition d'un tènement, prévu à titre gratuit, devait toutefois être réalisée avant le lancement de ce chantier. Les négociations foncières sont retardées à la suite du décès du propriétaire concerné par cette transaction. Par ailleurs, une autre démolition peut être poursuivie sur cette commune, route de Genas. Un transfert de prévision de 1,10 MF, à partir de la première opération évoquée, s'avère utile. Il compléterait la ligne de 0,12 MF, ouverte par report. Ce transfert de crédit est détaillé au renvoi n° 15.

Deux délibérations ont été prises le 22 janvier et le 18 mai dernier autorisant l'achat de deux parcelles de terrains en vue d'aménager l'avenue de l'Ain à Rillieux la Pape. Cette opération n'a fait l'objet d'aucune inscription budgétaire en 2001. La dépense qu'il est nécessaire de réaliser dès à présent correspond à 0,072 MF. Pour son financement, un prélèvement pourrait être possible à partir de la ligne ouverte également pour l'achat de terrains à Vénissieux dans le cadre de l'opération de voirie V 19 (renvoi n° 16).

La plantation d'une centaine d'arbres d'alignement a été souhaitée par les communes concernées par les aménagements effectués avenue Franklin Roosevelt à Bron, place Antonin Poncet et quai des Célestins à Lyon ainsi que rue Pierre Timbaud à Saint Priest. Ce programme supplémentaire ne peut pas être assuré avec la prévision ouverte en début d'exercice (5,5 MF) et totalement engagée à ce jour. Les frais de renouvellement représentent 1 MF. La ligne de travaux pour le site propre de Vaulx en Velin pourrait être minorée de cette somme pour alimenter l'opération correspondante (renvoi n° 17).

Certaines décisions modificatives en date du 23 juillet dernier ont eu pour objet la réaffectation de crédits reportés en 2001 et non mandatés au 17 avril dernier. Ces dotations complémentaires ont ainsi été votées pour les opérations de voirie (+ 27,06 MF) et le poste des acquisitions foncières (+ 21,8 MF).

Pour mettre à niveau l'ensemble des engagements de la Communauté sur diverses opérations, principalement d'espaces publics, deux propositions d'affectation des reports, d'un total de 0,32 MF, réajustent la dépense ouverte pour la requalification des places de la Libération à Ecully (0,022 MF) et Bellecour à Lyon 2° (0,30 MF). Ils s'ajoutent aux autres mouvements de crédits, réalisés par virement, qui ont représenté pour l'ensemble des opérations traitées la somme totale de 8,10 MF. Sur les deux dossiers présentés, respectivement 0,10 MF et 1,13 MF seraient ainsi attribués en dépenses après la validation de ces dernières décisions modificatives (renvoi n° 18). Par ailleurs, dans le cadre du recalage budgétaire de la délégation générale au développement urbain présenté ci-après, il est à signaler qu'un autre mouvement diminue la recette attendue de la ville d'Ecully de 1,875 MF relative aux travaux effectués pour son compte.

Au renvoi n° 19, les écritures détaillées correspondent à des mouvements entre comptes 20, 21, 23 dans la limite des enveloppes ouvertes pour chaque opération. Ces transferts n'augmentent pas l'inscription globale de crédits opérationnels de dépenses. Ils représentent toutefois en masse la somme de 4,46 MF. Parmi ceux-ci, on retiendra l'acquisition de locaux 18, rue Duguesclin à Lyon 6°, pour les agents d'entretien ; cette opération fait suite à la demande de suppression des abris par le comité hygiène et sécurité (0,35 MF). 2,7 MF sont également prélevés pour les travaux d'adaptation du tronçon nord, afin d'alimenter la dépense pour la modification du système de péage dans le cadre du passage à la monnaie euro.

Le renvoi n° 20 récapitule les nombreux mouvements qui affectent les opérations d'urbanisme, de développement économique et social des quartiers, le tronçon nord du périphérique. En effet, il s'agit de proposer un recalage global des crédits d'investissement gérés par la délégation au développement urbain diminuant les dépenses de 28 MF et les recettes de 20 MF.

Certains mouvements conduisent à réduire les lignes de dépenses (foncier, travaux, équipements) avec parfois et de façon simultanée, une diminution des écritures d'avances de trésorerie liées aux mandats de travaux concernés (compte 2381 - dépenses - recettes). Ces mises à niveaux ont pour but soit de mettre en concordance les prévisions budgétaires avec les évaluations de consommation envisagées pour 2001, soit d'enregistrer le décalage opérationnel de chantiers sur l'exercice 2002, le retard constaté sur les procédures de marché de travaux et de déclarations d'utilité publique, d'acquisitions foncières ; soit enfin l'annulation pure et simple de travaux et, par conséquent, des participations attendues. On retiendra, pour les plus significatives, les propositions suivantes :

- Saint-Priest - ZAC "Long de Feuilly" en dépenses - 4,60 MF,
- Rillieux la Pape - DSU pour le square Alexandre Dumas et le mandat de travaux correspondant en dépenses - 6,7 MF et en recettes - 3,4 MF,
- Saint Priest - DSU quartier Ber Air - rue Henri Barbusse en dépenses - 3 MF,
- Fontaines sur Saône - PAE vallon des Vosges en dépenses - 3,03 MF,
- ZAC conventionnées dont la passerelle de la cité internationale en dépenses - 4,2 MF,
- Villeurbanne - ZAC "Tonkin III" en dépenses - 1,39 MF,
- Villeurbanne - ZAC "Wilson-Charpennes" en dépenses - 4,76 MF,
- Saint Priest - bassins Minerve et le mandat de travaux correspondant en dépenses - 4 MF et en recettes - 1,54 MF,
- Saint Priest - ZAC "Hauts de Feuilly" et le mandat de travaux correspondant en dépenses - 14,79 MF et en recettes - 7,57 MF,
- accessibilité des gares en dépenses - 0,095 MF et en recettes - 1,83 MF,
- requalification des zones industrielles de Chassieu en dépenses - 1,46 MF, Caluire et Cuire-Rillieux la Pape en dépenses - 0,16 MF en recettes - 0,52 MF, Neuville sur Saône-Genay en dépenses - 0,34 MF, Craponne en dépenses - 0,31 MF, Pierre Bénite la Mouche en dépenses - 1,86 MF, Meyzieu en dépenses - 1,05 MF,
- Lyon 8° - centre de quartier en dépenses - 1,07 MF,
- Lyon 9° - quartier de l'Industrie en dépenses - 4,53 MF,
- entrées de ville en dépenses - 1,92 MF,
- Lyon 9° - quartier Vaise-centre en dépenses - 10,97 MF en recettes 1,25 MF,
- Lyon 1er - déplacements urbains pentes Croix-Rousse en dépenses - 1,38 MF,
- Saint Priest - cité Berliet en dépenses - 0,75 MF en recettes - 1 MF.

D'autres propositions conduisent à une diminution globale des participations attendues pour les opérations de DSU (- 7,51 MF) (comptes 13 et 45) et du Sytral au titre de l'aménagement du boulevard Vivier Merle à Lyon 3° (- 8 MF).

Par contre, 1,76 MF supplémentaire, en recettes espérées des constructeurs pourrait être prévu pour les PAE de Craponne, Lyon 6°, Sainte Foy lès Lyon et Saint Genis Laval.

En outre, de nouvelles écritures sont également présentées pour les opérations d'espaces publics, en complément des mouvements déjà réalisés et évoqués précédemment. Elles concernent des opérations suivantes :

- aménagement fluvial en dépenses + 0,50 MF,
- Lyon 5° - parc des Hauteurs en dépenses + 1,50 MF,
- Pierre Bénite - place Jean Jaurès en dépenses + 0,037 MF,
- Ecully - place de la Libération en recettes - 1,88 MF,
- Oullins - rue d'Orsel - square Résistance en recettes + 0,36 MF,
- Sainte Foy lès Lyon - place François Millou en dépenses + 0,035 MF,
- Oullins - place Roger Salengro en dépenses + 0,10 MF.

Pour d'autres opérations, ce recalage budgétaire prévoit l'augmentation de certaines lignes de dépenses. Les montants les plus significatifs sont affectés aux aménagements suivants :

- Vénissieux - DSU pour les travaux de l'îlot central dans le quartier de la Darnaise, au sud du secteur Lénine, pour les mandats de travaux Vénissieux et Thorez, et enfin les frais de maîtrise d'œuvre des places Léo Lagrange, Max Barel et Michelet, soit + 2,46 MF hors compte d'avances,
- Dardilly - ZAC "des Noyeraies" pour la construction d'un bassin de rétention chemin du Godefroy, soit + 1,40 MF,
- échangeur Pierre Baizet - tronçon nord du périphérique, soit + 3,02 MF,
- schémas d'urbanisme commerciaux notamment pour Saint Priest et Rillieux la Pape, place de la Poste, soit au total + 5,46 MF. Parallèlement, les inscriptions de recettes attendues de la Communauté européenne et de la ville de Lyon pour l'aménagement de la place Saint-Irénée dans le 5° arrondissement sont réduites de 1,2 MF,
- Lyon 7° - boulevard scientifique pour les dépenses foncières et les travaux, soit + 3,68 MF,
- pour le réseau tramway, le financement des petits aménagements de voirie et des travaux à Bron, l'extension du réseau sur la commune de Saint Priest, soit + 5,26 MF,
- Lyon 1er - montée de la Grande Côte soit + 0,332 MF,
- Tassin La Demi Lune - schéma directeur d'urbanisme commercial soit + 5 MF pour le foncier,
- Oullins - la Saulaie bretelle A7 soit + 4,96 MF,
- Vaulx en Velin - Décines Charpieu - requalification zone industrielle soit + 0,72 MF.

L'ensemble des modifications budgétaires pour les lignes de la délégation des services urbains aboutit dans ce renvoi à augmenter la ligne de sûreté budgétaire de 17,22 MF.

Cependant, en parallèle à ces mouvements, une réaffectation de crédits reportés non mandatés au 17 avril dernier, par virement simple, a permis d'apporter un financement complémentaire à vingt-deux opérations d'aménagement urbain. Il est à souligner que ces mouvements, qui ne sont pas repris dans ledit renvoi, ont représenté un transfert de prévision de dépenses équivalent à 21,85 MF.

La Communauté urbaine est depuis le début de l'année locataire de deux immeubles à Lyon 7° situés 181 à 203, avenue Jean Jaurès et 3, rue Président Carnot à Lyon 2°. Elle peut ainsi proposer des sites d'installation pour de jeunes entreprises. La collectivité est d'ailleurs autorisée par les propriétaires à sous-louer les bâtiments et leurs dépendances (parcs de stationnement). Elle perçoit à ce titre des dépôts de garantie. La recette à inscrire sur l'opération correspondante s'élève à 0,021 MF (renvoi n° 21). La contrepartie peut être affectée en dépenses imprévues.

Des travaux ont été entrepris l'an dernier au centre Léon Blum à Saint Fons, pour l'installation de locaux de formation des personnels du Grand Lyon. Les crédits 2001, affectés à l'opération, ne sont pas suffisants pour engager la rénovation des équipements de chauffage. La prévision nécessaire de 0,15 MF pourrait être prélevée, en compte de travaux, sur la ligne ouverte pour l'aménagement des locaux du CLIP à Lyon 3° (renvoi n° 22).

Dans le cadre de la réalisation du parc de Gerland, la direction de la logistique et des bâtiments a assuré le suivi des chantiers du restaurant Mégaphorbiaie et du skate parc. Des entreprises titulaires des marchés correspondants n'ont pas rempli toutes leurs obligations ; elles contraignent ainsi la Communauté à rechercher d'autres sociétés pour achever ces équipements. Le financement des travaux est assuré par les cautions et retenues de garanties des entreprises défaillantes (0,22 MF). Les écritures comptables de recettes et de dépenses sont présentées sous le renvoi n° 23.

Les développements informatiques liés au plan d'occupation des sols ont été pris en charge par les équipes communautaires. Pour cette opération, le crédit relatif aux frais de sous-traitance pourrait être diminué de 0,43 MF. Le disponible ainsi dégagé serait utilisé dans le cadre des actions de maintenance informatique. Les mouvements correspondants sont identifiés sous le renvoi n° 24.

L'annulation partielle de deux mandats émis sur exercices antérieurs est proposée en recettes, pour un montant total de 603,78 F (renvoi n° 25). Une des écritures permettra ultérieurement de constater la clôture comptable du mandat de travaux relatif au réseau de fibres optiques installé boulevard des Etats-Unis à Lyon 8°, équipements remis à Bouygues Télécom (comptes 458153/253).

A ce renvoi, conformément à la délibération n° 2001-0172, il est également prévu l'annulation de titres de recettes, d'une valeur globale de 0,60 MF, émis à l'encontre de la société Deviq Rhône Alpes dans le cadre de l'aménagement de voirie du parc d'activités des Taillis à Corbas. Le financement de cette régularisation est trouvé à partir du dossier du réseau mutualisé de télécommunications.

La Communauté urbaine a décidé de confier la gestion du parc de stationnement du lycée Saint-Just à la société LPA et de mettre à disposition le volume bâti, les accès et les dépendances pour une durée de vingt-cinq ans. Par ailleurs, au cours de la construction du restaurant scolaire confiée par la région Rhône-Alpes en 1987, la Communauté a réalisé des aménagements représentant 0,91 MF, en vue de la création future de ce parc de stationnement. Cette somme est enregistrée au compte de tiers 45611. La concession des installations suppose dès maintenant l'enregistrement d'écritures pour ordre, traduisant la sortie au bilan des biens remis (équipements et constructions) et leur mise à disposition. Les lignes à ouvrir, en dépenses et en recettes, représentent 2,21 MF. Elles sont détaillées au renvoi n° 26.

Le dernier point concerne l'annulation d'une prévision pour ordre de recettes reportée à tort sur l'exercice 2001. La diminution du crédit de dépenses imprévues, pour le montant de 0,19 MF, équilibre cette décision modificative (renvoi n° 27).

Ainsi, l'ensemble des propositions qui sont présentées sous ce point et en mouvements inter-sections aboutissent à augmenter de 101,28 MF la section d'investissement. Le crédit de sûreté budgétaire s'élève également à la somme de 58,43 MF.

Exercice 2001 - décisions modificatives - budget principal - section d'investissement - tableau n° 2 (en F)

Dépenses		Recettes	
imputation	montant	imputation	montant
renvoi n° 11			
compte 164 120 emprunts en unité monétaire francs fonction 01	+ 32 000 000,00	compte 102 220 FCTVA fonction 01	+ 32 000 000,00

renvoi n° 16 compte 211 200 terrains de voirie opération 0238 Vénissieux V19 opération 0025 Rillieux la Pape - avenue de l'Ain	- 72 100,00 + 72 100,00		
renvoi n° 17 compte 231 510 travaux de voirie fonction 822 opération 0035 réseau intermédiaire compte 212 100 plantations d'arbres fonction 822 opération 0039 plantation d'arbres	- 1 000 000,00 + 1 000 000,00		
renvoi n° 18 compte 231 510 travaux de voirie compte 458 163 travaux pour le compte de tiers fonction 823 opération 0223 Ecully place de la Libération compte 231 510 fonction 824 opération 0195 Lyon 3 - Moncey Paul Bert Ouest compte 458 164 fonction 823 opération 0323 Lyon 2° - place Bellecour	- 22 383,74 + 22 383,74 - 301 191,12 + 301 191,12		
renvoi n° 19 compte 215 830 autres matériels techniques compte 231 320 agencements et aménagements de bâtiments fonction 020 opération 0107 hôtel de Communauté	- 1 000 000,00 + 1 000 000,00		

compte 231 310 constructions neuves	- 350 000,00		
compte 213 180 autres bâtiments publics	+ 350 000,00		
fonction 813 opération 0108 divers bâtiments et dépôts			
compte 231 510 fonction 824	- 165 000,00		
compte 215 200 fonction 821 opération 0205 Lyon 5° Vieux Lyon	+ 165 000,00		
compte 211 800 compte 212 100 plantations d'arbres	+ 20 400,00 + 110 000,00		
compte 231 510 fonction 824 opération 0281 Caluire et Cuire - Rillieux la Pape ZI	- 130 400,00		
compte 205 100 logiciels fonction 020	+ 17 000,00		
compte 215 830 fonction 822 opération 0327 projet 5S	- 17 000,00		
compte 205 100 compte 231 550 travaux sur ouvrages d'art fonction 822 opération 0443 TNP adaptation de l'ouvrage	+ 2 700 000,00 - 2 700 000,00		
renvoi n° 20			
compte 231 210 démolitions fonction 824 opération 0001 Lyon 7 - secteur Gerland	+ 51 000,00		
compte 211 800 autres terrains compte 212 100 plantations	- 390 500,00 - 200 000,00		
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824 opération 003 Saint Priest - ZAC "Long de Feuilly"	- 4 012 000,00		
compte 231 510 compte 458 146 travaux pour le compte de tiers	- 300 000,00 + 420 000,00	compte 458 239 compte 458 246	- 58 978,00 - 1 600 000,00
compte 458 147 travaux pour le compte de tiers compte 458 174 travaux pour le compte de tiers	+ 13 322,52 - 265 000,00	compte 452 247 fonction 824 opération 0046	+ 92 000,00

fonction 824 opération 0046 Bron DSU Parilly			
compte 238 100 avances de trésorerie	- 702 000,00	compte 238 100	- 495 000,00
compte 458 140 travaux pour le compte de tiers	- 495 000,00	compte 458240 fonction 824	+ 517 644,00
fonction 824 opération 0047 Bron DSU Terrailon		opération 0047	
		compte 238 100	+ 692,29
		compte 458 248 fonction 824	- 325 000,00
		opération 0049 Fontaines sur Saône DSU	
compte 458 177 travaux pour le compte de tiers	+ 100 000,00		
fonction 824 opération 0052 Lyon 9° - DSU la Duchère			
compte 231 510	- 85 000,00		
compte 238 100	- 714 800,00	compte 238 100	- 85 000,00
fonction 824 opération 0054 Oullins DSU		fonction 824 opération 0054	
compte 231 510	- 3 300 000,00		
compte 238 100	- 3 400 000,00	compte 238 100	- 3 400 000,00
fonction 824 opération 0056 Rillieux la Pape - Ville Nouvelle		fonction 824 opération 0056	
compte 231 510	- 430 000,00	compte 132 400	- 600 000,00
fonction 824 opération 0057 Saint Fons - DSU Arsenal		fonction 824 opération 0057	
compte 231 510	+ 1 000,00		
fonction 824 opération 0058 Saint Fons DSU les Clochettes			
compte 231 510	- 3 000 000,00		
fonction 824 opération 0059 Saint Priest quartier Bel Air			
compte 231 510	+ 3 685 957,89	compte 458 227	+ 1 300 000,00
compte 458 189	- 1 754 000,00	compte 458 289	- 1 300 000,00
compte 458 197	- 1 291 000,00	fonction 824	
compte 458 198	- 250 000,00	opération 0060	
fonction 824 opération 0060 Vaulx en Velin DSU			
compte 231 510	+ 1 980 862,00	compte 132 100	- 778 930,00
compte 238 100	+ 200 000,00	compte 132 800	- 700 000,00
compte 458 128	+ 16 000,00	compte 238 100	+ 200 000,00
compte 458 180	+ 216 000,00	compte 458 228	- 325 000,00
		compte 458 258	+ 262 000,00

compte 458 141 fonction 824 opération 0061 Vénissieux DSU	+ 250 000,00	fonction 824 opération 0061	
compte 231 510 fonction 824 opération 0063 Villeurbanne DSU les Broses	+ 18 837,00	compte 238 100 fonction 824 opération 0063	+ 103 583,45
compte 231 510 fonction 824 opération 0065 Craponne PAE place centrale	+ 139 950,49	compte 134 300 fonction 824 opération 0065	+ 67 521,45
compte 211 200 terrains de voirie	- 933 979,37		
compte 231 810 autres immobilisations corporelles fonction 824 opération 0066 Fontaines Saint Martin - PAE vallon des Vosges	- 2 100 000,00		
		compte 134 300 fonction 824 opération 0069 Sainte Foy lès Lyon - PAE vallon des Prés	+ 208 429,40
		compte 134 300 fonction 824 opération 0070 Saint Genis Laval - PAE Naive	+ 33 002,01
compte 231 560 travaux fluviaux fonction 831 opération 0072 aménagement fluviaux	+ 500 000,00		
compte 231 510 fonction 824 opération 0073 travaux primaires - ZAC conventionnées	- 4 206 895,00		
		compte 134 300 fonction 824 opération 0084 Lyon 6° - ZAC "Thiers"	+ 1 451 320,54
compte 231 510 fonction 824 opération 0087 Villeurbanne ZAC "Thiers"	- 1 388 536,00		
compte 231 510 fonction 824 opération 0088 Villeurbanne ZAC "Wilson- Charpennes"	- 4 759 900,27		

compte 231 510 fonction 823 opération 0148 Lyon 5° - parc des Hauteurs	+ 1 500 000,00		
compte 231 510 fonction 823 opération 0153 Pierre Bénite - place Jean Jaurès	+ 37 000,00		
compte 231 583 bassins de rétention fonction 811 opération 0160 Dardilly - ZAC "des Noyeraies"	+ 1 396 895,00		
compte 231 540 travaux d'assainissement fonction 821 opération 0188 TNP réseaux	- 695 000,00		
compte 231 510 fonction 822	+ 2 123 395,77		
compte 231 520 travaux signalisation lumineuse fonction 821 opération 0189 TNP échangeur	+ 900 000,00		
compte 231 510 fonction 822 opération 0190 TNP mesures d'accompagnement	- 480 000,00		
compte 212 800 autres agencements et aménagement de terrains fonction 822 opération 0191 TNP aménagement du Rhône	- 500 000,00		
compte 211 800 compte 231 510 fonction 824 opération 0192 parcs de stationnement	- 800 000,00 - 131 000,00		
		compte 458 294 fonction 824 opération 0195 Lyon 8° - Moncey Paul Bert	- 900 000,00
compte 211 800 compte 231 510 compte 238 100 fonction 824 opération 0202 SDUC	+ 4 642 221,54 + 414 746,04 + 98 281,89	compte 132 400 compte 132 700 compte 238 100 fonction 824 compte 458 293 fonction 823 opération 0202	+ 42 000,00 - 700 000,00 + 98 281,89 - 500 000,00
compte 215 100 compte 231 510 fonction 824	- 54 000,00 + 1 640 000,00		

compte 215 210	- 65 000,00		
compte 215 220	- 220 000,00		
fonction 821			
opération 0203			
revitalisation des centres			
compte 215 110	- 449 633,98		
compte 231 510	+ 1 090 964,00		
fonction 824			
opération 0204			
pôle économique ouest Grand Lyon			
compte 231 510	+ 175 000,00		
fonction 824			
opération 0205			
Lyon 5° - Vieux Lyon			
compte 215 110	+ 676 039,00		
compte 231 510	- 676 039,00		
fonction 824			
opération 0206			
Lyon 6° - secteur Part-Dieu			
compte 212 100	- 300 000,00		
fonction 824			
opération 0207			
Saint Priest - coulée verte			
compte 231 583	- 2 000 000,00	compte 132 100	+ 460 000,00
compte 238 100	- 2 000 000,00	compte 238 100	- 2 000 000,00
fonction 811		fonction 811	
opération 0208		opération 0208	
Saint Priest - bassins Minerve			
		compte 458 263	- 1 875 000,00
		fonction 823	
		opération 0223	
		Ecully - place de la Libération	
compte 231 510	+ 257 409,00		
fonction 824			
opération 0261			
Saint Priest - secteur central			
compte 231 510	- 7 223 535,00	compte 238 100	- 7 574 000,00
compte 238 100	- 7 574 000,00	fonction 824	
fonction 824		opération 0263	
opération 0263			
Saint Priest - Hauts de Feuilley			
compte 211 800	+ 1 790 000,00	compte 458 288	+ 462 500,00
compte 231510	+ 1 892 426,77	fonction 824	
fonction 824		opération 0264	
opération 0264			
Lyon 7° - boulevard scientifique			
		compte 458 256	- 697 656,73
		fonction 824	
		opération 0267	
		Lyon 8° - DSU Langlet Santy	
		compte 458 229	- 2 300 000,00
		fonction 824	

		opération 0269 Saint Genis Laval - DSU le Champlong	
compte 231 510	+ 31 881,00	compte 238 100	- 60 768,00
compte 238 100	- 173 584,00	compte 458 250	- 400 000,00
compte 458 150	+ 50 240,00	fonction 824	
fonction 824		opération 0272	
opération 0272			
Villeurbanne DSU Saint Jean			
compte 231 510	- 95 225,65	compte 132 200	- 1 833 000,00
fonction 822		fonction 822	
opération 0277		opération 0277	
accessibilité des gares			
compte 211 800	- 45 690,00		
compte 231 510	- 1 410 377,74		
fonction 824			
opération 0280			
Chassieu ZI			
compte 231 510	- 156 850,00	compte 132 400	- 524 000,00
fonction 824		fonction 824	
opération 0281		opération 0281	
Caluire et Cuire - Rillieux la Pape ZI			
compte 231 510	+ 250 000,00		
fonction 824			
opération 0282			
Corbas Mont Martin ZI			
compte 215 210	+ 622 176,00	compte 132 300	+ 982 195,68
fonction 821		fonction 822	
compte 231 510	+ 4 638 933,74	opération 0283	
fonction 822			
opération 0283			
tramway espaces publics			
compte 231 510	- 339 647,73		
fonction 824			
opération 0284			
Neuville sur Saône - Genay ZI			
compte 231 510	- 313 780,00		
fonction 824			
opération 0285			
Craponne ZI			
compte 231 510	+ 332 936,79	compte 132 100	+ 40 000,00
fonction 824		fonction 823	
opération 0286		opération 0286	
Lyon 1er - montée Grande Côte			
compte 211 800	- 1 172 700,00		
compte 231 510	+ 100 000,00		
fonction 824			
opération 0287			
Lyon 8° - centre de quartier			
compte 211 800	- 3 082 890,33		
compte 231 510	- 852 195,51		
fonction 824			
compte 231 310	- 596 100,00		

compte 231 510 fonction 822 opération 0368 Marcy l'Etoile - RD 30 -RD 123	+ 200 000,00		
		compte 132 600 fonction 822 opération 0371 tramway espace Vivier Merle	- 8 000 000,00
compte 231 510 fonction 823 opération 0392 Sainte Foy lès Lyon - place François Millou	+ 35 000,00		
compte 231 510 fonction 823 opération 0393 Oullins - place Roger Salengro	+ 100 000,00		
compte 215 210 compte 231 530 fonction 821 compte 231 510 compte 458 145 fonction 824 opération 0420 Oullins - ZAC "Saulaie Sud" bretelle A7	- 200 000,00 + 59 800,00 + 4 660 485,50 + 239 614,77		
compte 231 550 fonction 822 opération 0443 TNP adaptation de l'ouvrage	+ 480 000,00		
		compte 458 283 fonction 824 opération 0472 Lyon 8° - place du 8 mai 1945	- 600 000,00
compte 211 800 fonction 824 opération 0476 Dardilly - parc d'affaires	- 200 000,00		
compte 211 800 compte 231 510 fonction 824 opération 0477 Pierre Bénite - ZI La Mouche	- 999 925,00 - 860 220,00		
compte 231 510 fonction 824 compte 231540 fonction 821 opération 0478 Lyon Sud - requalification ZI	+ 126 977,50 + 80 000,00		
compte 211 800 compte 231 510 fonction 824 opération 0479 Meysieu - requalification ZI	- 158 760,00 - 890 000,00		

compte 211 800 compte 231 510 fonction 824 opération 0480 Vaulx en Velin - Décines Charpieu - requalification ZI	+ 431 000,00 + 290 000,00		
compte 231 510 fonction 824 opération 0488 Sathonay Camp - terrains militaires	- 50 000,00		
compte 211 800 compte 231 510 fonction 824 opération 0500 Lyon 2° - Confluence	- 732 675,79 - 222 325,96		
compte 231 510 fonction 822 opération 0504 TNP amélioration des accès	- 246 734,80		
compte 231 510 fonction 824	- 250 000,00		
compte 231 530 fonction 821 opération 0509 Collonges au Mont d'Or - Trêve Pâques	- 300 000,00		
compte 231 510 fonction 824 opération 0531 Tassin la Demi Lune - ZAC "Centre"	- 660 000,00		
compte 231 510 fonction 822 opération 0541 TNP amélioration des accès	- 1 600 000,00		
compte 231 510 fonction 824 opération 0545 Saint Priest - cité Berliet	- 750 000,00	compte 132 800 fonction 824 opération 0545	- 1 000 000,00
compte 211 200 fonction 822 opération 0551 Dardilly - demi-échangeur	- 5 500 000,00		
compte 020 000 fonction 01	+ 17 215 475,44		
renvoi n° 21			
compte 020 000 fonction 01	+ 21 000,00	compte 165 000 dépôts et cautionnements remis fonction 020 opération 0549 accueil jeunes entreprises	+ 21 000,00

renvoi n° 26 compte 241 100 fonction 822 opération 0516 Lyon 5° - Parc Saint Just	+ 2 209 658,34	compte 211 200 fonction 822 opération 0499 acquisitions foncières voirie compte 456 111 fonction 22	+ 1 300 000,00 + 909 658,34
renvoi n° 27 compte 020 000 fonction 01	- 191 356,00	compte 203 100 fonction 824 opération 0264 Lyon 7° - boulevard scientifique	- 191 356,00

III - Budget principal - mouvements intersections -

Des ventes de matériels acquis avant le 1er janvier 1996 ont été réalisées depuis le début de l'exercice pour un montant total de 0,683 MF. Il s'agit des matériels de l'installation d'exploitation de la carrière de Courzieu (0,515 MF), d'outils de l'atelier de Vaulx en Velin (0,061 MF), de matériels informatiques (0,022 MF), de 39 abris de la direction de la propreté (0,086 MF).

Le produit de la vente de ces matériels non valorisés à l'inventaire constitue une plus-value qui doit être comptabilisée en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement (renvoi n° 28).

Dans le cadre de la restructuration du quartier de l'industrie à Lyon 9°, le conseil de Communauté a, par délibération en date du 8 juillet 1999, approuvé la réalisation d'une ZAC. La majeure partie des propriétés communautaires situées dans ce périmètre a, en 2000, été cédée à la SERL, concessionnaire de la ZAC.

Les inscriptions budgétaires proposées au renvoi n° 29 permettraient, conformément à la décision du bureau délibératif du 11 juin 2001, de céder à la SERL les biens immobiliers communautaires sis au 51, quai Paul Sédaillan et au 9, rue Antonin Laborde. Cette cession interviendrait au prix global de 12,600 MF avec une première annuité de 2 MF à recevoir en 2001. La sortie patrimoniale des biens serait enregistrée à leur valeur d'acquisition d'origine, soit 17,009 MF.

Par délibération en date du 28 septembre 1998, le conseil de Communauté a autorisé qu'un échange de terrains soit réalisé entre la communauté urbaine de Lyon et la société anonyme Gattefosse Holding pour mener à bien le programme d'aménagement d'ensemble du secteur Mi-Plaine à Saint Priest. La valeur du terrain cédé par la Communauté (0,023 MF), étant supérieure à celle du terrain cédé par la société Gattefosse Holding (0,013 MF), celle-ci versera une soulte de 0,010 MF. La mise en place de ces crédits ainsi que les écritures de sortie patrimoniale à la valeur historique du terrain cédé (0,024 MF) figurent au renvoi n° 30.

Exercice 2001 - décisions modificatives - budget principal - mouvements intersections - tableau n° 3 (en F)

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 28 compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01	+ 683 162,29	compte 775 100 produit des cessions d'immobilisation fonction 020	+ 597 624,95

compte 020 000 dépenses imprévues fonction 01	+ 10 240,00		
---	-------------	--	--

IV- Budget annexe des eaux et de l'assainissement -

Les charges de structure incombant aux budgets annexes des eaux et de l'assainissement sont estimées chaque année au budget primitif et recalculées avec les montants du compte administratif afin de déterminer de la façon la plus précise possible le coût des directions sollicitées pour la gestion des budgets annexes.

Pour le budget des eaux, la réévaluation est de 0,145 MF ce qui portera la prévision de 0,8 MF à 0,945 MF. Le financement peut être assuré à partir des crédits des dépenses imprévues.

Pour le budget de l'assainissement, la prévision initiale de 6,8 MF est à réévaluer à 7,375 MF, au vu des réalisations 2000. Le complément peut être abondé par le crédit de dépenses imprévues d'exploitation.

De plus, le solde (100 KF) de la subvention 2000 à verser aux associations du personnel (Gourguillonnaise) n'ayant pu être engagé ni mandaté avant la fin de l'exercice précédent, doit être réalisé en 2001. Ce financement exceptionnel peut être abondé à partir du crédit de dépenses imprévues de l'exploitation, du budget de l'assainissement.

Décisions modificatives - budget annexe des eaux et de l'assainissement - décisions modificatives - tableau n° 4 (en F)

Dépenses		Recettes	
imputation	montant	imputation	montant
budget des eaux			
compte 004 000 dépenses imprévues d'exploitation	- 145 000,00		
compte 658 800 charges diverses de gestion courante	+ 145 000,00		
budget de l'assainissement			
compte 004 000 dépenses imprévues d'exploitation	- 575 000,00		
compte 658 800 charges diverses de gestion courante	+ 575 000,00		
compte 004 000 dépenses imprévues d'exploitation	- 100 000,00		
compte 671 500 subventions accordées	+ 100 000,00		

V - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Le retard de certaines constructions dans la ZAC du Dauphiné à Lyon 3° affecte le déroulement du chantier de voirie secondaire lié à l'opération. Le crédit disponible qui en résulte, soit 0,064 MF, peut alimenter la dépense ouverte pour la ZAC de Saint Romain au Mont d'Or.

Décisions modificatives - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - décisions modificatives - tableau n° 5 (en F)

Imputation	Dépenses	Imputations	Recettes
compte 605 210 travaux de voirie secondaires fonction 824 opération 0090 Lyon 3° - ZAC "du Dauphiné"	- 64 000,00		
compte 605 210 travaux de voirie secondaires fonction 824 opération 0162 ZAC de Saint Romain au Mont d'Or	+ 64 000,00		

VI- Mouvements interbudgétaires -

Par délibération en date du 19 avril 1999, la communauté urbaine de Lyon s'est engagée à participer aux frais d'entretien et d'exploitation du matériel et aux frais d'analyse supportés par l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) en échange de la communication par cet organisme de l'ensemble des résultats de ses recherches. Le montant de la participation de la Communauté urbaine, correspondant à la rémunération de ces études, a été fixé à 1,200 MF HT par an, pris en charge pour moitié par la mission écologie et par la direction de l'eau. L'inscription des crédits ayant été prévue au budget primitif du budget principal, pour la totalité de l'engagement, il convient de transférer 0,600 MF au budget de l'assainissement.

Exercice 2001 - décisions modificatives - mouvements interbudgétaires - tableau n° 6 (en F)

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
budget principal			
compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 830 opération 0102 - écologie	- 600 000,00		
compte 657 350 subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités fonction 811 opération 0102 - écologie	+ 600 000,00		
budget de l'assainissement			
compte 617 100 études et recherches fonction 222 opération 0102 - écologie	+ 600 000,00	compte 748 000 autres subventions d'exploitation fonction 222 opération 0102 - écologie	+ 600 000,00

Vu ledit dossier ;

Vu le contrat de délégation de service public des cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape en date du 22 décembre 1994 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du SDIS en date du 27 novembre 2000 ;

Vu la délibération du conseil syndical du Symalim en date du 27 février 2001 ;

Vu les délibérations en date des 28 septembre 1998, 18 décembre 1998 et 19 avril 1999 et celles n° 2000-5154 en date du 27 mars 2000, 2001-6140 en date du 22 janvier 2001, 2001-0016 en date du 18 mai 2001, 2001-0149 en date du 25 juin 2001 et 2001-0172 en date du 23 juillet 2001 ;

DELIBERE

1° - Approuve les décisions modificatives ci-dessus et les mises à jour correspondantes des prévisions budgétaires par chapitre, comme suit :

Chapitre	Dépenses (F)	Recettes (F)
budget principal - section de fonctionnement		
011 - charges à caractère général	3 064 180,31	
013 - atténuation de charges		+ 1 300 000,00
022 - dépenses imprévues de fonctionnement	- 703 668,31	
655 3 - participation versée au service incendie	1 451 850,00	
657 11 - subvention d'équipement à l'Etat	- 250 000,00	
657 14 - subvention d'équipement aux communes	- 1 215 000,00	
657 17 - subvention d'équipement aux autres établissements publics locaux	403 540,52	
657 2 - subvention d'équipement aux personnes de droit privé	17 145 645,48	
657 31 - subvention de fonctionnement à l'Etat	210 000,00	
657 33 - subvention de fonctionnement au département	720 000,00	
657 34 - subvention de fonctionnement aux communes	365 053,00	
657 35 - subvention aux groupements de collectivités	600 000,00	
657 37 - subvention aux autres établissements publics locaux	1 236 500,00	
657 38 - subvention aux autres organismes publics	2 900,00	
657 48 - subvention aux autres organismes privés	3 589 708,00	
657 54 - fonds de concours aux communes	- 4 363 167,00	
657 55 - fonds de concours aux groupements de collectivités	62 033,00	
657 57 - fonds de concours aux autres établissements publics locaux	9 619 634,00	
658 - charges diverses de la gestion courante	300 000,00	
67 - charges exceptionnelles	18 408 007,00	
70 - produits des services du domaine et ventes diverses		300 000,00
73 - impôts et taxes		16 355 000,00
74 - dotations et participations		14 959 959,00
77 - produits exceptionnels		17 732 257,00
total de la section de fonctionnement	50 647 216,00	50 647 216,00
budget principal - section d'investissement		
020 000 - dépenses imprévues d'investissement	23 844 013,91	
10 - dotations, fonds divers et réserves		32 000 000,00
13 - subventions d'investissement	600 000,00	- 9 851 460,92
16 - emprunts et dettes assimilées	32 000 000,00	21 000,00
19 - différences sur réalisations d'immobilisation	4 410 974,71	683 162,29
20 - immobilisations incorporelles	2 717 000,00	- 191 356,00
21 - immobilisations corporelles	- 8 945 668,70	18 334 094,71
23 - immobilisations en cours	- 26 822 548,90	6 288 393,40
24 - immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition	2 209 658,34	
27 - autres immobilisations financières	12 600 00,00	2 000 000,00
456 111 - Lyon 5° pour stationnement Saint-Just		909 658,34

458 100 - acquisitions foncières	60 000 000,00	
458 121 - Saint Genis Laval - éclairage public parc de stationnement avenue de Gadagne	367 000,00	
458 128 - Vénissieux DSU Montchaud Lénine sud 3	16 000,00	
458 133 - Lyon 7° parc de Gerland	220 000,00	
458 140 - Bron DSU Terrailon centre commercial Plein ciel	- 495 000,00	
458 141 - Vénissieux contre-allée Thorez	250 ,000,00	
458 145 - Oullins la Saulaie bretelle A7	239 614,77	
458 146 - Bron Parilly arrière UC1 - UC8	420 000,00	
458 147 - Bron Parilly espace UC2 - UC5	13 322,52	
458 150 - Villeurbanne espaces extérieurs commerces Saint-Jean	50 240,00	
458 153 - Lyon 8° boulevard des Etats-Unis réseau régulation		0,01
458 163 - Ecully place de la Libération	22 383,74	
458 164 - Lyon 2° place Bellecour	301 191,12	
458 174 - Bron Parilly bât UC6A	- 265 000,00	
458 177 - Lyon 9° projet urbain plateau la Duchère	100 000,00	
458 180 - Vénissieux Vénissy espaces extérieurs 2° tranche	216 000,00	
458 187 - Lyon 9° place Valmy 2° tranche	2 819,59	
458 189 - Vaulx en Velin DSU Ecoin sous La Combe	- 1 254 000,00	
458 197 - Vaulx en Velin Grolières 3° tranche	- 1 291 000,00	
458 198 - Vaulx en Velin création rue équipement sud	- 250 000,00	
458 200 - acquisitions foncières		60 000 000,00
458 227 - Vaulx-en-Velin DSU Thibaude 1		1 300 000,00
458 228 - Vénissieux DSU Montchaud Lénine sud 3		- 325 000,00
458 229 - Saint-Genis-Laval DSU de Champlong		- 2 300 000,00
458 233 - Lyon 7° parc de Gerland		220 000,00
458 239 - Bron DSU Parilly sud 3		- 58 978,00
458 240 - Bron DSU Terrailon centre commercial Plein ciel		517 644,00
458 243 - Oullins rue d'Orsel		361 000,00
458 246 - Bron Parilly arrière UC1 - UC8		- 1 600 000,00
458 247 - Bron Parilly espace UC2 - UC5		92 000,00
458 248 - Fontaines-sur-Saône Norechal 1		- 325 000,00
458 250 - Villeurbanne espaces extérieurs commerces Saint-Jean		- 400 000,00
458 256 - Lyon 8° Langlet-Santy		- 697 656,73
458 258 - Vénissieux stationnement sécurisé Minguettes		262 000,00
458 263 - Ecully place de la Libération		- 1 875 000,00
458 283 - Lyon 8° place du 8 mai 1945		- 600 000,00
458 287 - Lyon 9° place Valmy 2° tranche		- 1 250 000,00
458 288 - Lyon 7° square Galtier		462 500,00
458 289 - Vaulx-en-Velin DSU Ecoin sous La Combe		- 1 300 000,00
458 293 - Lyon 5° plan Saint-Irénée SDUC		- 500 000,00
458 294 - Lyon 3° quartier Moncey 1ère tranche		- 900 000,00
total de la section d'investissement	101 277 001,10	101 277 001,10
TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL	151 924 217,10	151 924 217,10
budget des eaux	0	0
004 000 - dépenses imprévues d'exploitation	- 145 000,00	
65 - autres charges de gestion courante	145 000,00	

budget de l'assainissement	600 000,00	600 000,00
004 000 - dépenses imprévues d'exploitation	- 675 000,00	
61 - services extérieurs	600 000,00	
65 - autres charges de gestion courante	575 000,00	
67 - charges exceptionnelles	100 000,00	
74 - subventions d'exploitation		600 000,00
budget des opérations d'urbanisme en régie directe	0	0
60 - achat et variation des stocks	0	

2° - Modifie et complète l'état des subventions par les fonds à verser :

- 4 266 284,00 F aux Hospices civils de Lyon, pour le projet d'établissement,
- 1 451 850,00 F au SDIS, pour compléter la contribution obligatoire,
- 62 033,00 F au Symalim, pour compléter la contribution de la Communauté urbaine,
- 193 000,00 F à l'Agence d'urbanisme, en compensation des fins de mises à disposition de personnel,
- 300 000,00 F aux comités d'action sociale des communes de Bron et de Rillieux la Pape,
- 600 000,00 F au budget de l'assainissement pour l'Observatoire de terrains en hydrologie urbaine (OTHU),
- 100 000,00 F à la ville de Saint Priest, pour un appui à la création d'entreprises,
- 355 000,00 F à la ville de Saint Priest pour l'atelier maraîchage,
- 190 000,00 F à la ville de Saint Priest pour les travaux du square Bordeaux, quartier Bel Air,
- 2 035 000,00 F à l'Office public d'HLM de Saint Priest, pour l'aménagement Farrère,
- 210 000,00 F à l'Epareca, pour la restructuration du centre commercial de Vénissy,
- 2 900,00 F au collège Paul Eluard, pour le projet "adopter un abri bus" de la ville de Vénissieux,
- 700 000,00 F à l'OPAC du Grand Lyon, pour l'aménagement de locaux provisoires sur la commune de Vénissieux, quartier de la Darnaise,
- 100 000,00 F à la commune de Saint Priest, pour des travaux sur les jardins d'insertion,
- 270 000,00 F à la ville de Lyon pour les rez-de-chaussée commerciaux dans le 1er arrondissement,
- 100 000,00 F à Logirel, pour des travaux de réhabilitation sur la commune de Neuville sur Saône,
- 75 000,00 F à la ville de Saint Germain au Mont d'Or, pour des travaux d'aménagements fluviaux,
- 300 000,00 F aux villes de Couzon au Mont d'Or et Abigny sur Saône pour l'entretien des carrières,
- 2 000 000,00 F à divers propriétaires privés pour des aides aux opérations urgentes à réaliser sur les balmes de la Mulatière,
- 720 000,00 F au département, pour un réajustement du reversement de la moitié des recettes nettes du péage du périphérique nord,
- 3 131 526,00 F à la SERL, au titre du bilan de la ZAC "Mozart" à Saint Priest,
- 180 440,52 F à l'OPAC du Rhône au titre du bilan de la ZAC "des Clochettes" à Saint Fons.

3° - Modifie la délibération en date du 25 juin 2001 portant décision modificative comme suit : dépenses - chapitre 458 215 au lieu de chapitre 458 125 : + 70 000 F.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,